



<p>RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:</p> <p>Bid Receiving - Environment Canada / Réception des soumissions – Environnement Canada</p> <p>Electronic Copy : / Copier électronique : soumissionsbids@ec.gc.ca</p> <p>BID SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS</p> <p>The referenced Bid Solicitation is revised in this document; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Bid Solicitation remain the same.</p> <p>La demande de soumissions citée en référence est modifiée dans ce document; sauf indication contraire, les modalités de la demande de soumissions demeurent les mêmes.</p>	<p>Title – Titre Analyse chimique des sédiments et essais de toxicité</p>	
	<p>EC Bid Solicitation No./SAP PR No. - N° de la demande de soumissions EC / N° SAP PR 5000072105</p>	<p>Amendment No. - N° de modif. 04</p>
	<p>Date of Bid Solicitation (YYYY-MM-DD) – Date de la demande de soumissions (AAAA-MM-JJ) 2023-04-25</p>	
	<p>Bid Solicitation Closes (YEAR- MM-DD) - La demande de soumissions prend fin (AAAA- MM-JJ) at – à 15h00 on – le 2023-05-25</p>	<p>Time Zone – Fuseau horaire Heure avancée du Pacifique</p>
	<p>F.O.B – F.A.B</p>	
	<p>Address Enquiries to - Adresser toutes questions à Heidi Noble Heidi.Noble@ec.gc.ca</p>	
	<p>Telephone No. – No de téléphone</p>	<p>Fax No. – No de Fax</p>
	<p>Delivery Required (YEAR-MM-DD) – Livraison exigée (AAAA- MM-JJ) 2024-03-31</p>	
	<p>Destination of Services / Destination des services Colombie-Britannique</p>	
	<p>Security / Sécurité Le présent besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.</p>	



La modification de la demande de soumissions a pour but de répondre aux demandes de renseignements :

Réponse(s) (R) aux question(s) (Q) :

Q1. Conformément aux critères techniques obligatoires E1: Le soumissionnaire ou ses sous-traitants proposés doivent détenir une accréditation ISO 17025 obtenue auprès de la Canadian Association for Laboratory Accreditation (CALA) visant le sol ou les sédiments (ou les deux) pour les métaux par méthodes d'analyse SPE 6020B (hydrocarbures aromatiques polycycliques – HAP), SPE 8270E (biphényles polychlorés – BPC) et SPE 1668C, ainsi que pour les dioxines et furanes par méthode d'analyse SPE 1613B. Le soumissionnaire doit fournir un exemplaire de son certificat et la portée de son accréditation dans sa soumission.

Notre laboratoire est accrédité par le Conseil canadien des normes (CCN) selon la norme ISO 17025. Le CCN est un organisme d'accréditation canadien qui, comme la CALA, est reconnu par l'*International Laboratory Accreditation Cooperation* (ILAC).

Veillez confirmer si la certification CCN est acceptable ?

R1. L'accréditation du laboratoire du Conseil canadien des normes pour le sol ou les sédiments (ou les deux), pour les métaux via la méthode analytique SPE 6020B, les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) via la méthode SPE 8270E, les biphényles polychlorés (BPC) via la méthode SPE 1668C, ainsi que les dioxines et furanes via la méthode SPE 1613B, est acceptable.

Veillez-vous référer au critère obligatoire révisé E1 ci-dessous.

Q2. Conformément aux critères techniques obligatoires E2: Le soumissionnaire ou ses sous-traitants proposés doivent pouvoir mesurer et faire rapport sur toutes les substances à analyser, de même que respecter toutes les limites de détection figurant aux tableaux A1 et A3 dans l'Énoncé des travaux. Il doit en faire la preuve en complétant la **pièce jointe 2 de la partie 4 : Tableau d'application en laboratoire**, qu'il doit joindre à sa soumission.

ECCC est-il en mesure de définir plus précisément la « limite de détection » pour les biphényles polychlorés (BPC) via la méthode analytique SPE 1668C, et les dioxines et furanes via la méthode analytique SPE 1613B ? Le cadre du SPE, que ces méthodes suivent, définit une série de limites de détection, y compris la limite de détection de la méthode analytique (LDM), la limite de détection estimée (LDE), la limite de détection de l'instrument (LDI) et la limite de détection rapportée (LDR). Quand ECCC indique « limite de détection », à quelle limite de détection cela s'applique-t-il ? Veuillez noter qu'il est courant que notre laboratoire rapporte les LDE, LDR et LDM sur un certificat d'analyse pour ces paramètres.

R2. Le soumissionnaire ou ses sous-traitants proposés doivent être en mesure de respecter toutes les limites de détection rapportées (LDR) indiquées dans les tableaux A1 et A3 de l'énoncé des travaux.



La demande de soumissions est modifiée comme suit

PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4

CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Supprimer :

E1	Le soumissionnaire ou ses sous-traitants proposés doivent détenir une accréditation ISO 17025 obtenue auprès de la Canadian Association for Laboratory Accreditation (CALA) visant le sol ou les sédiments (ou les deux) pour les métaux par méthodes d'analyse SPE 6020B (hydrocarbures aromatiques polycycliques – HAP), SPE 8270E (biphényles polychlorés – BPC) et SPE 1668C, ainsi que pour les dioxines et furanes par méthode d'analyse SPE 1613B. Le soumissionnaire doit fournir un exemplaire de son certificat et la portée de son accréditation dans sa soumission.		
-----------	---	--	--

Insérer :

E1	Le soumissionnaire ou ses sous-traitants proposés doivent détenir une accréditation ISO 17025 obtenue auprès de la Canadian Association for Laboratory Accreditation (CALA) ou du Conseil canadien des normes (CCN) visant le sol ou les sédiments (ou les deux) pour les métaux par méthodes d'analyse SPE 6020B (hydrocarbures aromatiques polycycliques – HAP), SPE 8270E (biphényles polychlorés – BPC) et SPE 1668C, ainsi que pour les dioxines et furanes par méthode d'analyse SPE 1613B. Le soumissionnaire doit fournir un exemplaire de son certificat et la portée de son accréditation dans sa soumission.		
-----------	---	--	--

Toutes autres modalités de la demande de soumissions demeurent les mêmes.